

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2024

Membres présents : 21 / 22 et ayant pris part au vote 21 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absentes excusées : 1 / 22 Mme DURET Marine,

Secrétaire de séance : Monsieur HUREAU Stéphane

Liste des délibérations

Les délibérations ont été télétransmises et publiées sur le site internet de la commune le 11 juin 2024 en application de

2024061101	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024061102	URBANISME - AMENAGEMENT	zones accélération des énergies renouvelables	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024061103	URBANISME - AMENAGEMENT	suppression d'un frappé d'alignement	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
point retiré	URBANISME - AMENAGEMENT	convention EPF établissement public foncier de Loire Atlantique	Retiré de l'ordre du jour
2024061104	FINANCES	Subventions exceptionnelles : participation aux coûts de location de salle	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024061105	FINANCES	Facturation de la remise en état de tables	Approuvé à la majorité des suffrages exprimés
	DIVERS	information PCS / DICRIM et positionnement sur une thématique	
	DIVERS	commission bâtiment	
	DIVERS	tirage au sort des jurés d'assise	
	DIVERS	calendrier des manifestations	
	DIVERS	les prochaines dates du Conseil Municipal 2024	

Certifié conforme et affiché

Le 11 juin 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Stéphane HUREAU






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2024

Membres présents : 21 / 22 et ayant pris part au vote 21 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoint* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absentes excusées : 1 / 22 Mme DURET Marine,

Secrétaire de séance : Monsieur HUREAU Stéphane

1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE** le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

Certifié conforme et affiché

Le 14 juin 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Stéphane HUREAU





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2024

Membres présents : 21 / 22 et ayant pris part au vote 21 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absentes excusées : 1 / 22 Mme DURET Marine,

Secrétaire de séance : Monsieur HUREAU Stéphane

2° - URBANISME ET AMÉNAGEMENT

a) ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Les communes doivent définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

La définition de ces zones d'accélération ne signifie pas que le projet se fera obligatoirement ou qu'il est techniquement réalisable. Cela signifie que la commune est favorable à un éventuel projet. La décision de réaliser ou non un projet appartiendra au propriétaire. Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Monsieur Le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 8 au 28 avril 2024 selon les modalités délibérées au conseil communautaire du 15 mars 2024. Deux avis ont été recueillis. La délibération sur les modalités de concertation ainsi que le bilan de la concertation sont annexées à la délibération.

Les zones d'accélération ENR retenues sont les suivantes :

Filière d'énergie renouvelable	Zones d'accélération retenues
Solaire photovoltaïque sur toiture	Toute la commune
Solaire photovoltaïque en ombrière sur surface artificialisée	<ul style="list-style-type: none"> - PARKING ANCIENNE ECOLE - PARKING DE L'EVECHE - PARKING ENTREPRISE LA SABLETTE - PARKING ECOLE - PARKING COMPLEXE SPORTIF - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES QUATRE CHEMINS - PARKING ENTREPRISE RUE DU PONT GALLO ROMAIN
Solaire photovoltaïque au sol	<ul style="list-style-type: none"> - ANCIENNE STATION EPURATION - TERRAIN ENTREPRISE LA SABLETTE - TERRAIN ANCIENNE DECHARGE (Parcelles AV 109 à 111 et AV 221 à 225)
Chaleur renouvelable (géothermie, bois énergie, solaire thermique)	Toute la commune
Eolien	Pas de zones
Méthanisation	Pas de zones
Hydroélectricité	Pas de zones

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- o **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables, les zones proposées ci-dessus et figurant sur la carte en annexe à la présente délibération,
- o **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Loire Atlantique, sous forme cartographiques (SIG) via la Communauté de communes Sèvre et Loire,
- o **VALIDE** le principe de l'intégration de ces zones dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Certifié conforme et affiché

Le 14 juin 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Stéphane HUREAU




Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20240611-D2024061102-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

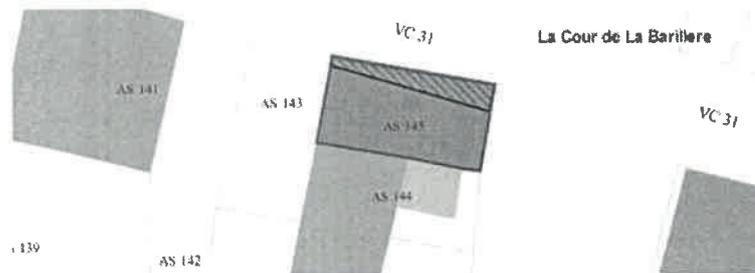
Date de la convocation : 7 juin 2024

Membres présents : 21 / 22 et ayant pris part au vote 21 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absentes excusées : 1 / 22 Mme DURET Marine,

Secrétaire de séance : Monsieur HUREAU Stéphane

2° - URBANISME ET AMÉNAGEMENT**b) SUPPRESSION D'UN FRAPPÉ D'ALIGNEMENT**

Considérant le PLU modifié de Mouzillon en date du 3 octobre 2023,

Considérant le périmètre de la servitude d'utilité publique EL7 portant sur les servitudes d'alignement au lieu-dit « la cour de la Barillère »,

Considérant que la servitude a été déterminée afin d'élargir la voie et qu'elle implique **qu'aucune nouvelle construction ne peut être autorisée sur ce périmètre et qu'aucun travail confortatif sur le bâti existant ne peut être entrepris** (article L112-1 du code de la voirie routière),

Considérant l'intérêt historique et architectural du bâti concerné qu'il convient de conserver,

Considérant qu'il est plus judicieux de ralentir la circulation que de l'accélérer dans un tel village,

Il est proposé de supprimer le frappé d'alignement inscrit dans les servitudes du PLU pour cet emplacement sur la parcelle AS 145,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité des membres présents et représentés** :

- **VALIDE** la suppression du frappé d'alignement pour la parcelle AS145, sur la VC 31,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en lien avec délibération.

Certifié conforme et affiché, le 14 juin 2024
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Stéphane HUREAU



Accusé de réception en préfecture
02121440T085-20240611-D2024061103-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2024

Membres présents : 21 / 22 et ayant pris part au vote 21 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoint* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absentes excusées : 1 / 22 Mme DURET Marine,

Secrétaire de séance : Monsieur HUREAU Stéphane

3° - FINANCES PUBLIQUES

a) Subventions exceptionnelles : participation aux coûts de location de salle

Monsieur Jean-Yves Charrier, l'Adjoint à la vie associative sur proposition de la commission Vie Associative qui s'est réunie le 13 mai 2024, propose au Conseil Municipal des subventions exceptionnelles liées aux locations de salle ci-dessous.

Il est entendu que les frais de ménage pour 110 euros restent à la charge du locataire. Il est donc proposé les subventions suivantes :

- 1450 € pour l'association Road To HandiSport, pour la location de la salle Raphaël Hardy et de ses annexes pour l'organisation de la Rando-Solidaire du dimanche 05 mai 2024,
- 504 € pour l'APEL St Joseph, pour la participation au coût de location sans celui du ménage) de la salle Raphaël Hardy et la Cuisine pour le Carnaval du vendredi 22 mars 2024,
- 373 € pour l'Amicale Laïque de Mouzillon, pour la location de la petite salle de la Prée avec le bar et la cuisine pour le Vide Grenier du dimanche 19 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ATTRIBUE les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | | |
|------------------------------------|---|-------------|
| - l'association Road to handisport | : | 1 450 euros |
| - l'APEL de l'école St Joseph | : | 504 euros |
| - l'amicale Laïque de Mouzillon | : | 373 euros |

DIT que les sommes sont inscrites au budget

Certifié conforme et affiché, le 14 juin 2024
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Stéphane HUREAU



Accusé de réception en préfecture
044214401085-20240611-D2024061104-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2024

Membres présents : 21 / 22 et ayant pris part au vote 21 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoint* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absentes excusées : 1 / 22 Mme DURET Marine,

Secrétaire de séance : Monsieur HUREAU Stéphane

3° - FINANCES PUBLIQUES

b) Facturation de remise en état de tables

Monsieur Jean-Yves Charrier, l'Adjoint à la vie associative propose de facturer 3 plateaux de table à l'association Road To HandiSport pour un tarif de 250 €. Lors de la manifestation organisée par cette association le 05 mai 2024, 3 tables ont été mises à l'extérieur de la Petite de la Prée sous la pluie. Leurs plateaux ont gonflé, les tables sont inutilisables.

Fabienne Denis s'est abstenue au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** la retenue de caution d'un montant de 250 € TTC
- AUTORISE** le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération.

Certifié conforme et affiché, le 14 juin 2024
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :
Stéphane HUREAU

